

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
février  
2012

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 6 février 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire  
M. Gaétan Esculier, conseiller  
M. Martin Lacasse, conseiller  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. François Audet, conseiller  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Richard Turgeon, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

120201

#### PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2012 est adopté tel que rédigé.  
Adopté

120202

#### COMPTES

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 334 037,62 \$ et celui des revenus de 154 906,09 \$ pour le mois de décembre 2011 sont approuvés tels que présentés.  
Adopté

#### RAPPORT DU MAIRE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

120203

DEMANDE DE RECONDUCTION DE MÊME DIVISION DU TERRITOIRE  
EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans ;

CONSIDÉRANT que la municipalité respecte les articles 9,11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction.

Adopté

120204

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE  
DOSSIER N° 400708 - EXCLUSION ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a transmis son orientation préliminaire concernant la demande n° 400708 pour une exclusion concernant une partie du lot 2 821 484 ;

CONSIDÉRANT que l'orientation de la commission est de refuser la demande ;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil demande à être entendu devant la commission afin de faire valoir ses arguments dans le but d'assurer le bon développement de la municipalité ainsi qu'une gestion adéquate de son territoire.

Adopté

AVIS DE  
MOTION

Je, Réjean Lemieux, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 94-020 «Règlement relatif à l'administration des réseaux d'aqueduc, d'égout et d'assainissement» sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Réjean Lemieux, conseiller

AVIS DE  
MOTION

Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 00-117 «Règlement de taxation municipale pour les biens et services» sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Lynda Carrier, conseillère

120205

DEMANDE DE SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit des dépenses pour la réfection de différentes rues et rangs à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil demande à la députée de Bellechasse M<sup>me</sup> Dominique Vien, une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'aide à la voirie urbaine et rurale.

2. Ces sommes représentent un montant au moins égal à celui que la municipalité investit pour maintenir son réseau routier en état.

Adopté

120206

MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)  
PERMIS D'INTERVENTION

ATTENDU que la municipalité peut effectuer au faire effectuer divers genres de travaux : excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ;

ATTENDU que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère ;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir au préalable un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux ;

ATTENDU que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère (MTQ) ;

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. La municipalité demande au ministère (MTQ) de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 \$ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis.

Adopté

120207

### CONGRÈS RÉSEAU ENVIRONNEMENT 2012

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise M. Nicolas Labrecque à participer au congrès Réseau Environnement 2012 qui se tiendra à Québec les 13 et 14 mars 2012.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général.

Adopté

120208

### SUBVENTIONS

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 4 000 \$ pour le hockey mineur de Bellechasse.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention pour le patinage artistique au montant de 2 000 \$.

3. Le conseil autorise le versement d'une subvention au journal Au fil de la Boyer pour un montant de 3 000 \$.

4. Le conseil autorise le versement d'une subvention au comité Les Amis du parc riverain de la Boyer au montant de 3 500 \$ pour la tenue des activités au parc.

5. Le conseil autorise le versement des subventions suivantes à Charolais champêtre (G.L.S.C.B.) inc. :

Piscine	4 000 \$, plus taxes
Terrain de jeux	8 000 \$, plus taxes
Terrain de balle	2 000 \$, plus taxes
Terrain de soccer	2 000 \$, plus taxes

Adopté

### CARNAVAL HIVERNAL DE SAINT-CHARLES

Les membres du conseil sont informés de la tenue d'un carnaval hivernal à Saint-Charles les 10 et 11 mars 2012. L'horaire étant publié dans le journal Au fil de la Boyer ainsi que sur le site Internet de la municipalité. Toute la population est invitée à participer aux activités durant cette période de relâche.

120209

DÉVELOPPEMENT 279  
ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la réalisation d'une étude complémentaire concernant le manganèse dans le Développement 279 ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus avantageuse est celle déposée par Génisol Environnement inc. au montant 7 800 \$ à être réalisée en février ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Gaétan Esculier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil entérine l'octroi du contrat à Génisol Environnement inc. au montant de 7 800 \$ pour l'étude complémentaire concernant le manganèse ainsi que pour le plan d'action.

Adopté

120210

PERSONNEL  
POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT que M. Steve Poulin, demeurant au 6, rue Saint-Édouard à Saint-Charles-de-Bellechasse, a déposé sa candidature pour agir à titre de pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT que le directeur du service des incendies recommande son embauche étant donné que M. Poulin a déjà reçu toute la formation et qu'il est pleinement opérationnel ;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise l'embauche de M. Steve Poulin pour agir à titre de pompier volontaire auprès de la municipalité.

Adopté

120911

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil adopte la politique de reconnaissance telle que proposée par le directeur général en date du 31 janvier 2012 dans le but d'uniformiser les procédures quand surviennent différents événements touchant les élus ou le personnel de la municipalité.

Adopté

120212

PERSONNEL  
EMPLOI TEMPORAIRE SAISONNIER

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir du personnel d'appoint pour effectuer l'entretien des différentes propriétés de la municipalité ;

Il est proposé par Gaétan Esculier  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil engage M. Rémi Boutin, demeurant au 18, rue St-Alfred à Saint-Charles-de-Bellechasse, pour effectuer l'entretien des terrains municipaux ainsi que l'arrosage des végétaux lorsque requis.  
Adopté

#### RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉPANDAGE DE FUMIER

Considérant que la municipalité n'a pas reçu une quantité excessive de plaintes concernant les épandages d'engrais de ferme durant les fins de semaine et les journées fériées, il est convenu que le conseil n'adoptera pas de réglementation régissant l'épandage de fumier pour l'année 2012.

120213

#### SIGNALISATION PANNEAU DE BIENVENUE

CONSIDÉRANT que la municipalité étudie depuis quelques années la possibilité de procéder au remplacement de la signalisation des panneaux de «Bienvenue» dans la municipalité ainsi que l'affichage pour identifier l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT que des montants ont été réservés au budget 2011 et qu'il y en a de prévus au budget 2012.

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise le directeur général à octroyer le contrat à Miller graphistes conseils inc. pour la réalisation et la conception graphique des nouvelles signalisations ainsi qu'à Les Enseignes Simon inc. pour la construction et la mise en place de cette nouvelle signalisation, suivant la proposition du 15 décembre 2011, le tout pour un total approximatif de 37 000, plus taxes \$.

2. Le conseil affecte la réserve bienvenue au montant de 11 293 \$ pour la réalisation du projet.  
Adopté

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

120214

#### CLÔTURE

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 55.  
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

\*\*\*\*\*